

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Centre Val de Loire

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Centre - Val de Loire

Trois questions à **François-Xavier Fesnin**, directeur territorial handicap du FIPHFP en Centre - Val de Loire

Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?



En 2006, le taux d'emploi régional dans la Fonction publique était de 3,57 %. Il a franchi le seuil symbolique de 6 % en 2024 et atteint 6,5 % en 2025. Cette progression montre que les employeurs publics ont intégré le sujet emploi-handicap dans leurs politiques et actions RH.

Parallèlement à la création du FIPHFP issue de la loi du 11 février 2005, les acteurs de l'écosystème ont su se mobiliser, développer les collaborations et faire évoluer les dispositifs d'accompagnement et de compensation du handicap. C'est vrai pour les institutionnels par exemple avec le PRITH ainsi que pour les opérateurs, comme Cap emploi, ou encore les plateformes de l'Emploi accompagné...

Au niveau régional, nous avons développé nos partenariats, avec la Préfecture et la PFRH pour la fonction publique d'État, la FHF et l'ANFH pour l'hospitalière. Et pour la territoriale, les 6 centres de gestion sont conventionnés avec le FIPHFP. Sans oublier depuis 2014, l'animation du réseau des référents handicap avec le Handi-Pacte.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Je vais citer un partenariat issu de la coopération avec l'Agefiph Centre - Val de Loire et qui est le fruit d'une mesure de la Conférence Nationale du Handicap : la mise en place de la plateforme régionale de prêts de matériels.

Lancé le 16 juin dernier, ce dispositif commun au secteur public et au secteur privé a vocation à couvrir des besoins en compensation dans le cadre d'un parcours de formation ou un parcours d'emploi.

Il offre un accès temporaire, rapide et gratuit à des moyens techniques de compensation pour lever certains freins liés au handicap et favoriser et sécuriser l'accès à l'emploi ou à la formation. Des partenaires experts de différentes typologies de handicap constituent cette plateforme mobilisable pour tout type de handicap et qui couvre tout le territoire de la région Centre - Val de Loire.

Une autre action a été structurante en Centre - Val de Loire : la mise en place d'une Ressource Handicap Mutualisée (RHM) pour accompagner les employeurs de la fonction publique hospitalière.

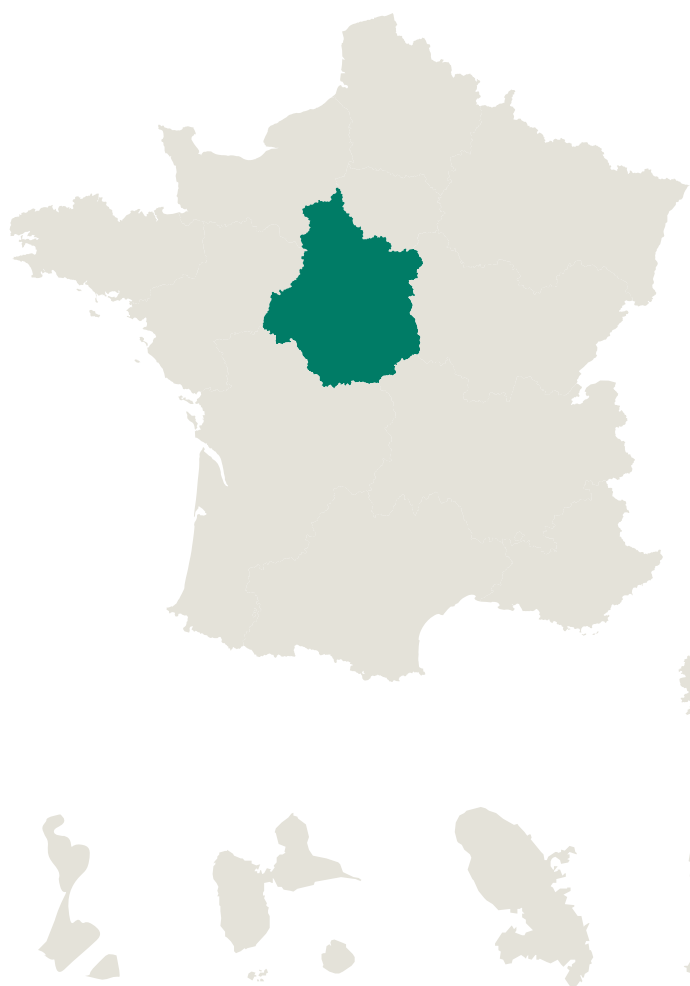
Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

Je peux même la résumer en un mot : développement !

Développement des partenariats, développement de la coopération avec les acteurs de l'écosystème Emploi-Handicap, développement de la proximité avec les employeurs publics... Un bel exemple : la mise en place de la Ressource Handicap Mutualisée (RHM) avec la FHF et l'Hôpital de Blois. Elle intervient en appui des employeurs hospitaliers & EHPAD sur tous leurs sujets Emploi-handicap. Une grande fierté !

Autres exemples : nous avons procédé à des signatures de conventions avec les Universités d'Orléans et de Tours, avec le Groupement Hospitalier de Territoire Santé 41 qui regroupe tous les hôpitaux du département du Loir & Cher ou encore celle avec le Conseil régional lors d'une matinée consacrée au handicap. Cela met bien en valeur le travail réalisé au quotidien par ces employeurs et leurs équipes notamment les référentes et référents handicap, les directions des ressources humaines, les managers... pour leurs agents en situation de handicap !





Sommaire

Actualités 2025
**dans la région
Centre - Val de Loire**

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Centre - Val de Loire

.....page 12

Actualités 2025

Une année 2025 riche en actualités en Centre - Val de Loire

Lancement des actions du Handi-Pacte 2025

Le plan d'action a débuté le 25 mars avec des séances de codéveloppement. Ce format d'intelligence collective permet aux participants d'aborder, en petits groupes, des problématiques concrètes rencontrées dans leurs pratiques professionnelles. Cette démarche, déjà plébiscitée dans plusieurs régions de l'Ouest, s'est développée en Centre - Val de Loire pour renforcer le partage d'expériences, stimuler la créativité collective et construire des solutions adaptées aux défis du terrain.

En 2025, le Handi-Pacte Centre - Val de Loire a intensifié son accompagnement des employeurs publics autour de l'emploi et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le plan d'actions, central dans l'animation du réseau des référents handicap du secteur public régional a intégré des classes virtuelles et rencontres thématiques visant à outiller et connecter les acteurs du handicap et de l'emploi, favorisant les échanges entre référents, responsables RH et partenaires institutionnels.

Un mardi du handicap coorganisé avec France Travail, CHEOPS et les Cap Emploi régionaux

Mardi 29 avril 2025, le FIPHFP a coorganisé avec France Travail, CHEOPS et les Cap Emploi régionaux un « Mardi du handicap » dédié à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Près de 80 participants ont assisté à ce webinaire qui a mis en lumière le rôle central du FIPHFP comme principal financeur et accompagnateur des actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et d'amélioration de l'accessibilité pour les employeurs publics.

Lors de cette rencontre, les intervenants ont présenté l'ensemble des aides proposées par le FIPHFP, structurées autour de dispositifs facilitant l'embauche, la formation et l'adaptation des postes de travail.

Un focus particulier a été consacré à l'apprentissage, soulignant la prise en charge significative de la rémunération des apprentis en situation de handicap et le financement des formations. Les échanges ont renforcé la coopération entre les acteurs du service public de l'emploi et permis de partager des retours d'expérience concrets, confortant l'engagement collectif pour une inclusion professionnelle plus effective.



Une collaboration efficace et renforcée avec la préfecture de région et sa PFRH pour la fonction publique d'Etat

A l'occasion de 20 ans de la loi du 11 février 2005 la préfecture de région Centre - Val de Loire, par sa directrice de la PFRH (Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines) a lancé une websérie Emploi Handicap à laquelle le FIPHFP a été étroitement associé, aux côtés d'autres partenaires : CHEOPS, Cap emploi, le rectorat, la DREAL...

Trois webinaires ont été coanimés par la PFRH et le directeur territorial handicap du FIPHFP :

- ▶ Le premier qui s'est tenu le 24 septembre était destiné aux agents (rôles et apports des acteurs de l'écosystème),
- ▶ Le deuxième, le 14 octobre, ciblait les managers (aspects juridiques et aides du FIPHFP mobilisables pour leurs agents),
- ▶ Le dernier a permis de présenter aux référents handicap de la fonction publique d'Etat de la région une boîte à outils qui leur est dédiée.

Réalisée par le Handi-Pacte Centre Val de Loire en collaboration avec la PFRH et avec l'appui des référents handicap du rectorat et de la DREAL, de correspondants handicap de secrétariats généraux départementaux (SGCD) cette boîte à outils présente dans un format original et dynamique, le cadre réglementaire des actions emploi-handicap. Elle dresse une carte de l'organisation territoriale, développe les thématiques du recrutement et du maintien dans l'emploi, cartographie les acteurs experts de la région pouvant être sollicités par les employeurs... et, bien sûr, elle informe sur les interventions du FIPHFP.





Le 6 novembre, un Club des conventionnés pour dresser un état des lieux en amont du conventionnement.

La mutualisation des actions Handi-Pacte s'est poursuivie avec les trois autres régions du Grand Ouest : actions de communication (diffusion de flashs infos thématiques, campagnes de mailings, informations pour la SEEPH...). 2025 a vu se renforcer le Club des conventionnés de l'Ouest commun aux régions Bretagne et Pays de la Loire.

L'objectif de ce club est d'apporter une plus-value spécifique aux employeurs sous convention dans la mise en œuvre et la gestion de leur convention. Nathalie Barreau, cheffe de projet de la convention FIPHFP - ergonome et référente handicap du département du Cher a apporté son témoignage sur l'importance du diagnostic et de l'état des lieux en amont du projet de politique emploi-handicap afin de bien cibler les priorités d'actions. Ce témoignage a été illustré avec la présentation d'un outil d'analyse qui a pour but d'aider les employeurs à identifier leur points forts et points de vigilance en amont d'un conventionnement ou du re-conventionnement.

Deux autres clubs se sont tenus dans l'année, avec pour thème d'une part les actions remarquables menées par les employeurs depuis 2005 et d'autre part, les bonnes pratiques et l'optimisation en interne du suivi des conventions.

Déploiement de la Ressource Handicap Mutualisée pour accompagner les employeurs de la fonction publique hospitalière

La mise en place au niveau régional de la Ressource Handicap Mutualisée (RHM) pour la fonction publique hospitalière, le 8 décembre 2025, est un élément structurant pour le territoire.

Cette ressource interviendra pour appuyer les employeurs de la FPH dans leurs démarches et actions Emploi Handicap, notamment pour les plus petits d'entre eux. L'objectif est de faciliter le recours aux aides du FIPHFP, apporter une expertise sur ce sujet, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques, mettre en place des actions de communication et de sensibilisation auprès des collectifs de travail...

Ce projet était l'une des priorités de François-Xavier Fesnin lorsqu'il a pris ses fonctions. Il a pu voir le jour grâce au soutien du centre hospitalier Simone Veil de Blois, établissement support du dispositif, et à celui la Fédération Hospitalière de France (FHF) régionale qui a notamment organisé des rencontres préparatoires avec les EHPAD et avec les DRH. La RHM s'inscrit dans le cadre de la convention nationale liant la FHF et le FIPHFP.



Deux classe virtuelles pour favoriser l'interconnaissance entre employeurs publics et acteurs de l'écosystème emploi-handicap

Par cette programmation, le FIPHFP confirme son engagement à outiller les employeurs publics et leurs partenaires en Centre – Val de Loire, en valorisant l'intelligence collective et l'interconnaissance des acteurs du territoire.

Après une pause réseau présentant le rôle des ESRP et ESPO (Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle / Etablissements et Services de Pré-Orientation) par l'ARPS Fontenailles, le Handi-Pacte du FIPHFP en Centre - Val de Loire a clôturé l'année avec deux classes virtuelles structurantes autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.

La première, a eu lieu le 25 novembre et était dédiée à l'écosystème Emploi-Handicap régional. Elle a présenté un panorama complet des acteurs et dispositifs locaux notamment Cap emploi, les dispositifs des appuis spécifiques et de l'emploi accompagné et les réseaux partenaires, donnant aux participants des clés pour mieux mobiliser ces ressources dans les pratiques quotidiennes. Les opérateurs ont pu ainsi témoigner de leur expertise et de leurs apports aux employeurs et agents dans des situations parfois complexes.

La seconde classe virtuelle, organisée le 16 décembre, a réuni employeurs publics, référents handicap et les TEAMS Handicap, équipes communes à France Travail et aux Cap Emploi. L'objectif était de développer une meilleure interconnaissance entre ces opérateurs et les employeurs publics du Centre- Val de Loire afin d'optimiser les réponses aux besoins dans les parcours d'insertion et de maintien dans l'emploi. Ces événements ont favorisé une meilleure compréhension mutuelle des rôles et des interventions de chacun, afin de renforcer l'accompagnement des personnes handicapées vers et dans l'emploi.



Chiffres clés 2025 en Centre - Val de Loire

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



6,50 %

Taux d'emploi direct
de personnes en situation de handicap dans
la Fonction publique (vs 6,09 % pour 2024)



5 %

dans la fonction publique
d'État
(vs 5,12 % pour 2024)



5,70 %

dans la fonction publique
hospitalière
(vs 5,21 % pour 2024)



7,35 %

dans la fonction publique
territoriale
(vs 6,93 % pour 2024)



7 293

**bénéficiaires
de l'obligation d'emploi**
(vs 6 788 en 2024)



407

dans la fonction publique
d'État
(vs 404 pour 2024)



2 605

dans la fonction publique
hospitalière
(vs 2 392 pour 2024)



4 281

dans la fonction publique
territoriale
(vs 3 992 pour 2024)

Les BOE en 2025

► Les BOE par statut

Non titulaires	10,91 %
Catégorie A	11,45 %
Catégorie B	18,68 %
Catégorie C	57,82 %
Ouvriers d'État	0,30 %
Emplois particuliers	0,84 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,26 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	6,24 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,37 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,45 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,01 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	7,20 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,40 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,55 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	1,48 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	82,20 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,84 %

Les BOE par genre

Femmes	72 %
Hommes	28 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	1,51 %
26 à 40 ans	12,26 %
41 à 55 ans	47,35 %
56 ans et plus	38,89 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Cher	452	6 070	6 336	12 858
Eure-et-loir	66	7 284	8 431	15 781
Indre	66	4 591	4 346	9 003
Indre-et-Loire	2 806	11 700	13 591	28 097
Loir-et-cher	142	5 990	6 604	12 736
Loiret	4 601	10 097	18 952	33 650
Total	8 133	45 732	58 260	112 125

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Cher	15	419	524	958
Eure-et-loir	2	390	557	949
Indre	2	287	296	585
Indre-et-Loire	156	605	911	1 672
Loir-et-cher	4	406	555	965
Loiret	228	498	1 438	2 164
Total	407	2 605	4 281	7 293

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Cher	3,32 %	6,90 %	8,27 %	7,45 %
Eure-et-loir	3,03 %	5,35 %	6,61 %	6,01 %
Indre	3,03 %	6,25 %	6,81 %	6,50 %
Indre-et-Loire	5,56 %	5,17 %	6,70 %	5,95 %
Loir-et-cher	2,82 %	6,78 %	8,40 %	7,58 %
Loiret	4,96 %	4,93 %	7,59 %	6,43 %
Total	5,00 %	5,70 %	7,35 %	6,50 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

1 157 recrutements réalisés (vs 1 187 pour 2024)

57



dans la fonction publique d'État

349



dans la fonction publique hospitalière

751



dans la fonction publique territoriale

157 maintiens dans l'emploi (vs 175 pour 2024)

2



dans la fonction publique d'État

86



dans la fonction publique hospitalière

69



dans la fonction publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



2 560 304 €

contributions émises (vs 3 568 986 € en 2024)

195 606 €



dans la fonction
publique d'État

1 682 822 €



dans la fonction
publique hospitalière

681 876 €



dans la fonction
publique territoriale



1 694 136 €

d'interventions directes financées (vs 2 106 034 € pour 2024)

210 970 €



dans la fonction
publique d'État

524 133 €



dans la fonction
publique hospitalière

959 032 €



dans la fonction
publique territoriale

720 980 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 611 528 € pour 2024)

FPE.....25 090 €
FPH.....152 873 €
FPT.....543 016 €

Dont **206 859 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 162 655 € pour 2024)

FPE.....0 €
FPH.....0 €
FPT.....206 859 €

973 155 €

au travers des conventions employeurs
(vs 1 494 506 € pour 2024)

FPE.....185 880 €
FPH.....371 260 €
FPT.....416 016 €



7 renouvellements de conventions validés en 2025

en Comité local pour un total de

2 600 872 €

1 dans la FPH.....497 100 €

6 dans la FPT.....2 103 772 €

Comité local Centre - Val de Loire



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Alexandra NALLET
Christelle SOL

Suppléantes

Virginie LIZOT
Marina ADALBERT



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Maiwenn THOER LE BRIS
Bruno DI MASCIO

Suppléantes

Marie Aude BAILLY
Marie Estelle SECONDI



Fonction publique territoriale

Titulaires

Bertrand MASSOT
Jean-Marc MORETTI

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Stéphane PORCHEROT
Thierry FARDEAU
Denis LEDORE
Bruno MATIGNON
Cédric PICARD
Katia VAPPÉREAU
Pascal CHARPIN

Suppléants

Carole ESCOLAN
Soraye EL DALATI
Lucile COELHO
Lilian DEMASY
Joëlle NEVEU
Daniel GODET

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Marc GERBEAUX
Marie-Thérèse
PINCELOUP

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Loriane ROCHARD
Arnaud LÉVÊQUE
Caroline VENAULT

Séances du comité local

- Mercredi 25 mars
- Mercredi 3 juin
- Vendredi 20 novembre

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

